



LES FOLLES JOURNEES DES COMMERCANTS

DU 12 Mai au 23 MAI 2015

REGLEMENT DU JEU

L'Association du Commerce et des Services de Champagne organise du 12 mai au 23 mai 2015 inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat. Le présent jeu est réservé aux personnes majeures, excepté aux commerçants et aux dirigeants des sociétés partenaires de l'opération.

DEROULEMENT

Ce jeu se déroulera de la manière suivante:

Les magasins participants à l'opération sont signalés par une affichette en vitrine. Ils distribuent des bulletins de participations au jeu des folles journées. Ces bulletins sont à déposer dans l'urne mise à disposition devant la banque CIC au 58 avenue de la République - Champagne.

Il ne sera admis qu'un seul gain par foyer durant le jeu.

DOTATION

Sponsorisée par la banque CIC : 2 chèques cadeaux de 250€

~8 000 € en chèques cadeaux de 10, 20 ou 50 €.

Les chèques cadeaux mis en jeu ne pourront donner lieu ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à un rendu de monnaie.

TIRAGES

Les tirages auront lieu mardi, jeudi vendredi.

La liste des gagnants sera disponible sur le site www.champasympa.com ainsi que le nom des commerçants participants.

Les gagnants ayant une adresse mail seront avertis par courriel.

Le gagnant se présente dans le commerce nommé muni d'une pièce d'identité.

Le montant du chèque cadeau d'une valeur variant de 10€ à 250€ s'utilise exclusivement auprès du commerçant nommé.

AFFICHES et SIGNALETIQUES

Une affiche A3 en quadrichromie est apposée sur la vitrine des commerçants participants.

ORGANISATION

L'union commerciale se réserve le droit d'interrompre le jeu à tout moment.

Elle ne pourra être tenue responsable si, par la suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté, elle venait à annuler l'opération.

ASSOCIATION DU COMMERCE ET DES SERVICES DE CHAMPAGNOLE

Le Château d'Eau - BP 60052 - 39302 - CHAMPAGNOLE CEDEX

Tél. Fax : 03 84 52 31 56 Mail : contact@commerces-champagnole.com Site : www.ChampaSympa.com